



Tous impliqués !

(gouvernance - sensibilisation)

METTRE EN PLACE UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Contexte et constat	<p>La création d'un conseil municipal des enfants ou jeunes a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'apprendre la citoyenneté aux jeunes qui n'ont pas atteint la majorité civile, - de permettre l'expression des idées et propositions émanant des jeunes, - de traduire ces idées et propositions au bénéfice des tous par une prise en compte de l'intérêt général, - d'instaurer un dialogue avec les jeunes, - d'initier les jeunes à la vie municipale (positionnement du conseil municipal jeunes dans les instances communales...), - d'associer les jeunes à la vie communale (travail avec divers services de la commune, services techniques, population...). <p>Un tel projet fait écho à des demandes issues de la concertation citoyenne de pouvoir impliquer les citoyens et les jeunes pour initier et porter des actions dans le cadre du projet Méribel 2038.</p>		
Description	<p>L'action consiste à mettre en place ce conseil municipal des enfants et à le faire vivre dans la durée.</p> <p>L'enjeu de l'action est de développer le sens du service public et la citoyenneté auprès des élèves, qui seront les citoyens de demain.</p> <p>Le calendrier reste à confirmer. Les différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtir le projet, définir les objectifs, les inscrire dans une politique municipale, - Information/communication avec les directeurs d'écoles, parents d'élèves et tous autres acteurs concernés, - Créer un comité de pilotage, - Rédiger un code électoral, - Officialiser la création du conseil municipal des enfants par délibération, - Désigner les conseillers (élèves), - Installation et fonctionnement, - Détermination d'un budget. 		
Pilote	Commune des Allues		Partenaires <p>Education nationale (Groupes scolaires de la vallée) Communauté de communes Val Vanoise (activité péri et extra-scolaires)</p> 





Tous impliqués ! (gouvernance - sensibilisation)

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
				X
Moyens financiers	Montant Global : 5 000 € HT/an soit 10 000 €, à confirmer selon le calendrier de réalisation			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	0	0	5 000 €	5 000 €
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
		Commune	Commune	
Moyens humains	Elus de la commission scolaire, agents de la collectivité (population, services techniques..) Eventuellement temps d'animation par un animateur (soit recruté par la commune ou service commun CCVV)			
Risques identifiés	Projet qui ne peut aboutir qu'en partenariat avec l'équipe enseignante des 2 groupes scolaires. Projet qui nécessite des liens avec des acteurs extérieurs (remontées mécaniques, PNV, CCVV) et internes mairie (services techniques, comptabilité...) Maintenir la dynamique dans le temps			
Actions liées	1.4.1 - Accompagner la mise en place de sites de démonstration et d'expérience pédagogique			

Bénéfices attendus						
	Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Faire perdurer ce conseil au fil des années en renouvelant les enfants Articuler le projet avec l'action 1.4.1.				
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025		
			Définition du projet Création du conseil Elections des membres	Organisation de conseils Proposition de projets et mise en oeuvre		
Indicateurs de résultat	Création et installation du conseil municipal par le biais d'élections à l'automne 2024 ou 2025 (calendrier à confirmer) Organisation de conseils et vote de décisions pour mettre en oeuvre les projets					
Info / Focus carbone	/					

